

COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2014

Le quorum atteint, le conseil municipal a délibéré comme suit :

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 avril 2014.
- Par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, il décide d'engager la restauration du beffroi. Il souhaite connaître la procédure de classement des cloches au titre des monuments historiques, les 3 cloches ayant été créées avant la Révolution Française (l'une d'elle est déjà classée).
- Il approuve à l'unanimité la modification statutaire de la communauté de communes des Rivières qui prévoit un bureau composé d'un Président, de 5 vice-présidents et de 12 membres (au lieu de 11 actuellement)
- Il valide et autorise le Maire à signer la convention médicale entre le SDIS et la commune pour détermination de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers volontaires.
- Il désigne les membres élus au nouveau CCCSPV.
- Il retient le devis du SLA de Bar sur Seine pour les travaux de marquage au sol sur les voiries communales. Montant H.T de l'opération 139.42 €
- Il décide d'attribuer une subvention d'équilibre de 1500 € à La Ligue de l'Enseignement pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs du Centre Yvonne Martinot.
- Il approuve le reclassement d'un agent communal, validé préalablement par la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube.
- Il décide la réalisation des travaux aux écoles notamment l'installation de grands placards dans le dortoir de l'école maternelle et la création d'un auvent à l'école maternelle pour entreposer les jouets laissés à l'extérieur. Par ailleurs, en raison d'une hausse des effectifs à la prochaine rentrée scolaire, il décide l'achat de 2 tables avec sièges attendant pour l'école primaire et 4 chaises pour l'école maternelle pour un montant total de 782.88 € TTC. Il se déclare favorable au renouvellement de la location du bassin pour permettre aux enfants scolarisés à Mesnil Saint Père d'apprendre à nager à la piscine.
- En raison de plusieurs réclamations d'habitants du lotissement rue du Pré sur la divagation de nombreux chats errants, il est décidé de prendre contact avec une association chargée de capturer les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien puis les relâcher dans les mêmes lieux de leur capture après avoir été stérilisés et identifiés. En échange de la prestation fournie, la commune versera une subvention à l'association dont le montant sera déterminé ultérieurement.